



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 301

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160518

Direction en charge : Achats et Logistique

Objet : Acquisition de produits d'entretien courants ou spécifiques, d'articles de brosse et de droguerie et de prestations d'hygiène pour les services municipaux de la ville de Saint-Étienne et le Centre Communal d'Action Sociale - Lot 8 "Produits anti-graffitis" - Avenant N°1 au marché N° 2015-020 conclu avec la société PROVETO SERALP - Transfert de marché - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 301

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160518

Direction en charge : Achats et Logistique

Objet : Acquisition de produits d'entretien courants ou spécifiques, d'articles de brosse et de droguerie et de prestations d'hygiène pour les services municipaux de la ville de Saint-Etienne et le Centre Communal d'Action Sociale - Lot 8 "Produits anti-graffitis" - Avenant N°1 au marché N° 2015-020 conclu avec la société PROVETO SERALP - Transfert de marché - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Par délibération n° 229 du 7 juillet 2014, la Ville de Saint-Etienne a lancé une consultation par voie d'appel d'offres ouvert relative à l'acquisition de produits d'entretien courants ou spécifiques, d'articles de brosse et de droguerie et de prestations d'hygiène pour les services municipaux de la Ville de Saint-Etienne et le Centre Communal d'Action Sociale. Le marché n° 2015-020 en découlant a été notifié le 3 février 2015 à la Société PROVETO SERALP.

Suite à une fusion et transfert de la totalité de son actif et passif à la société PROVETO KICHIM matérialisés par une convention sous seing privé, le dit marché a été transféré à la Société PROVETO KICHIM, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 324 430 669.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Société PROVETO KICHIM devient, de fait, en lieu et place de PROVETO SERALP le nouveau titulaire du marché 2015-020.

En conséquence et afin de prendre en compte cette fusion, il est nécessaire d'établir un avenant au marché.

□ **Contenu :**

Le présent avenant pour objet de prendre en compte le transfert total du marché 2015-020 à la Société PROVETO KICHIM ainsi que les changements qui en découlent.

Les autres termes du marché restent inchangés.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : sans incidence financière

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	sans incidence financière					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au marché N° 2015-020 conclu avec l'entreprise PROVETO SERALP avec transfert total du marché à la société PROVETO KICHIM .

- autoriser à cet effet, le représentant du pouvoir adjudicateur, M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer l'avenant à intervenir dont un exemplaire restera joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Michel BEAL